

**COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 8 DECEMBRE 88**

Les décisions

- Mise en place de la section disciplinaire présidée par Pierre Florent.
- Le Président est autorisé à présenter à nouveau les habilitations DEUST productique du bâtiment et DESS des affaires internationales, sous réserve de l'accord des Instituts.
- Approbation du compte rendu du 25 octobre, après modifications.
- Adoption de la DBM n° 3.
- Modifications de droits d'inscription (sports - ESEU).

Mise en place de la section disciplinaire par les collègues A et B et étudiants, siégeant au conseil restreint.

Est élu président : Pierre Florent (15 voix sur 18 votants) qui est le seul candidat. Obtiennent 1 voix MM. Horling, Ravalard, Soenen.

- Sont élus 7 professeurs : MM. Flamme (18 voix), Tournier (17), Moriamez (16), Ravalard (16), Bourton (13), Willaeyns (13), Mme Vichy (13) . Ont obtenu des voix : MM. Fiorot (12), Soenen (11), Horling (3).
- Sont élus 5 maîtres de conférences ou maîtres-assistants : Mme Hippolyte (19 voix), Melle Plaisant (19), MM. Nongaillard (19), Nogacki (18), M. Raviart (19).
- Sont élus 5 étudiants titulaires : Melles Godrie, Missana, MM. Follet, Villain, Féru.
- Sont élus 5 étudiants suppléants : Melle Lefebvre, MM. Gour, Blum, Ben Yahia, Telliez.

Habilitations

On peut considérer que devraient être créées à la rentrée 89/90 la MST arts et communication et la licence de maths, car au cours de la procédure d'habilitation ces deux demandes ont reçu quatre avis favorables : des experts, de la commission et de la direction des enseignement supérieurs, puis du CNESER; il reste à obtenir l'accord du ministre.

En ce qui concerne les demandes d'habilitation du DEUST productique du bâtiment et du DESS des affaires internationales, il reste une possibilité de renouveler les demandes à condition de les présenter "sans moyens nouveaux". Le Conseil, à l'unanimité, autorise le président à présenter à nouveau les diplômes, sous la condition que les instituts concernés acceptent.

Création de postes : le ministère ne donne aucune information.

Construction. Le directeur des enseignements supérieurs a réaffirmé que la construction de la faculté de Droit de Valenciennes était prioritaire. Il s'est engagé aussi à créer des postes, sans autre précision...

Aménagement du campus.

Le recteur a accordé un crédit de 60 000 F pour l'étude d'un plan de masse de l'université à l'horizon 1999, avec une zone verte centrale (sports et loisirs). Ce plan sera conçu en coordination avec la ville de Valenciennes. Le professeur J.M. Flamme est chargé de préparer cette étude.

Résidence universitaire : Le Président souhaite qu'une réflexion soit menée pour que des résidences universitaires soient créées en ville afin que celle-ci bénéficie de la présence des étudiants.

Actes de vandalisme : Le Président souhaite que les étudiants et les personnels l'aident à lutter contre les actes de vandalisme commis par quelques "energumènes" : s'ils se reproduisent le président se verra contraint de fermer le bar étudiants "lettres-sciences" et les distributeurs de boissons.

Transfert : Le conseil général du Nord envisage de participer au financement d'un bâtiment "Centre de transfert université-entreprises", de 2500 à 3000 m², en bordure du campus.

Election de vice-présidents : Les trois conseils de l'université siégeront en séance plénière le 26 janvier afin de procéder à l'élection de vice-présidents. Cette élection aura lieu à 16H. Le conseil d'administration se réunira ensuite à 16H 30.

Clôture des inscriptions : Le Président souhaite que dans l'avenir les collèges étudiants des différents conseils soient complets avant la fin du 1er trimestre. Il sera donc nécessaire d'avancer la date de clôture des inscriptions en 3ème cycle pour que ces élections aient lieu en décembre.

Consultation du CEVU : Le prochain conseil des études et de la vie universitaire devra mener une réflexion sur les premiers cycles lors de sa séance du 26 janvier.

Invitation permanente au Conseil d'administration : Les directeurs des composantes seront systématiquement invités au conseil d'administration.

Modifications du compte rendu du 25 octobre : Au compte rendu du 25 octobre 1988 il convient d'ajouter la composition des deux groupes de demandes d'habilitation :

a) MST arts et communication ; DESS sciences et techniques des affaires européennes et internationales ; DEUST productique du bâtiment ; MST fabrication et utilisation des matériaux nouveaux.

b) Licence de mathématiques ; maîtrise de lettres modernes ; licence d'administration publique.

Doivent être également notées les demandes de création de postes, dont la liste est jointe en annexe.

Le compte rendu du 25 octobre 1988, ainsi modifié, est adopté à l'unanimité.

Décision budgétaire modificative n° 3 :

- Pour la DBM des services généraux, M. Soenen demande s'il y a facturation interne des dépenses de reprographie pour les services généraux ?

La DBM n° 3 est adoptée à l'unanimité.

Subventions diverses (adoptées à l'unanimité) :

- 11.700 F attribués par l'ENSI à son association d'élèves-ingénieurs notamment pour l'organisation du gala du 10ème anniversaire de l'école.
- Trois subventions de 1.500 F attribuées par le service des sports aux associations d'étudiants en maintenance industrielle (IUT), Productique (sciences), audiovisuel (sciences).
- 25.000 F attribués par le service des sports à l'association sportive pour l'achat d'équipements.

Modification des frais d'inscription (adoptées à l'unanimité) :

- L'augmentation du nombre d'étudiants entraîne celle des frais de personnels vacataires du service des sports ; les frais d'inscription passent de 50 F à 60 F par étudiant.
- En application de la convention inter-universitaire qui régit la préparation à l'examen spécial d'entrée à l'université (ESEU), les frais d'inscription par module passent de 150 à 180 F. les candidats qui se présentent directement à l'examen acquitteront un droit d'inscription de 60 F.

Préparation de la politique contractuelle pluri-annuelle :

Le Président rappelle les finalités du plan quadriennal, commente les principes et les méthodes de travail, demande que soient menées des réflexions sur les capacités d'accueil en 1ère année de DEUG et que soient prévues des diversifications. Il indique aussi que les grandes lignes de cette politique sont à définir dans chaque institut, le conseil d'administration vérifiant la cohérence de l'ensemble.

L'université adopte 5 "dominantes" et désigne 5 responsables chargés d'assurer des réunions informelles :

- Génie industriel (animateur : René Soenen)
- la communication (Michel Moriamez)
- les affaires européennes et internationales : culture société, langues, économie (Hans Hörling)
- la formation des maîtres (Pierre Tison)
- l'architecture, l'urbanisme, la domotique : conception des zones urbanisées (René Soenen).

Des détails du contenu de certaines dominantes sont mentionnés dans les documents joints aux conseillers. (A lire également le Monde de l'Education de Décembre sur la politique contractuelle du Ministère de l'Education Nationale).

Etaient présents (1) :

Personnalités extérieures : MM. Bodart, Guillaume.

Collège A : Mme Vichy MM. Flamme, Florent, Horling, Moriamez, Ravalard, Soenen, Tournier, Willaëys.

Collège B : Melle Plaisant, Mme Hippolyte, MM. Del Campo, Nogacki, Obert, Raviart, Tison.

Collège ATOS : Mmes Cleuet, France, MM. Balenghien, Duez.

Collège étudiants : Melles Godrie, Missana, MM. Féru, Gour, Follet.

Membre de droit : M. Psonka.

Invités : MM. Lascombe, Machelart, Pruvot.

Excusés : M. Le Recteur, Mme Forectier, MM. Carpentier, Van Ceulebroeck.

Ont donné pouvoir : M. Delquignies et M. Delbecq à M. Guillaume ; M. Parent à M. Bodart ; M. Bourton à M. Tournier ; M. Gadron à M. Obert ; MM. Loquet et Nongailard à M. Tison ; Mme Aneur à M. Duez ; M. Villain à M. Féru ; M. Blum à Melle Godrie.

(1) Le collège ATOS et étudiants constituaient le conseil d'administration restreint qui a mis en place la section disciplinaire.

DEMANDES DE CREATIONS DE POSTES

1) Compensation d'emploi perdu par transformation (mesure spécifique pour la Région Nord - Pas de Calais).

00 M C F Section 33 Sous-Section 01 (n° de poste 0045)

2) Créations proprement dites.

<u>Priorités</u>	<u>Projet</u>	<u>Nature d'emploi</u>	<u>Section S/Section</u>	<u>Profil, s'il est différent du libellé de la section ou sous-section.</u>
01	5	PRAG		
02	5	MCF	01	ARTS PLASTIQUES
03	5	MCF	25 02	
04	1	MCF	29 03	
05	5	PRCE		
06	5	MCF	02	ARTS PLASTIQUES
07	5	PRAG		
08	5	MCF	24 01	ANGLAIS
09	4	MCF	18	INFOGRAPHIE
10	5	MCF	71	ESTHETIQUE AUDIOVISUELLE
11	1	MCF	23	
12	5	PRAG		
13	5	MCF	01	ECONOMIE GESTION
14	5	MCF	11	
15	5	MCF	29 02	CIVILISATIONNISTE BRITANNIQUE
16	5	PRAG		
17	5	MCF	02	GENIE MECANIQUE
18	3	PRAG		
19	6	MCF	10	LETTRES CLASSIQUES
20	5	PRAG		
21	5	MCF	01	MATHEMATIQUES
22	5	PRCE		
23	5	MCF	12	ANGLAIS
24	5	MCF	24 01	
25	5	MCF	29 02	
26	5	MCF	01	
27	5	MCF	11	LINGUISTE
28	3	PRAG		LETTRES MODERNES
29	1	MCF	24 02	
30	5	PRAG		
31	5	PRAG		ECONOMIE GESTION
32	5	MCF	23 04	ANGLAIS
33	6	MCF	09 02	
34	5	PRAG		
35	5	MCF	06	ECONOMIE GESTION
36	5	MCF	14	ESPAGNOL
37	5	MCF	29 03	
38	5	MCF	24	
39	1	MCF	31 01	
40	1	MCF	25 01	
41	4	MCF	25 03	
42	4	MCF	24 01	
43	4	MCF	26 02	
44	4	ALL	24	
45	4	MCF	23	
46	4	ALL	29 03	

**MODIFICATIONS AU COMPTE-RENDU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 8 DECEMBRE 1989**

Page 1 : **Mise en place de la Section Disciplinaire**

ajouter : "Membre élu d'office : Monsieur DEL CAMPO, seul représentant des Assistants au Conseil d'Administration".

Page 3 : renvoi(1), au lieu de "le Collège ATOS et étudiants", lire "les collègues enseignants et étudiants".

Le compte-rendu ainsi modifié est adopté à l'unanimité.